



Periode de mise en situation en milieu professionnel

Par **Becchetti Elodie**, le **07/09/2017** à **20:25**

Bonjour,

Vendeuse automobile confirmée, je suis en recherche active d'emploi.

Je postule a une offre d'emploi transmise par pole emploi dans une petite entreprise familiale type mandataire importateur. Je n'ai jamais travaillé qu'en concession classique. De plus le marché de ce produit est totalement différent. Afin de renforcer ma candidature je propose la PMSMP au patron.

Celui-ci accepte direct (totalement gratuit pour lui) et j'attaque ma semaine de mise en situation. Des le 1er jour, mon patron me demande de me creer un compte sur le bon coin et d'y mettre des annonces avec mon numero. Il me transfere immédiatement les demandes tres nombreuses des clients, me sommant de faire des offres dans la foulée. N'ayant aucun vehicule en stock je dois demarcher les vendeurs en allemagne sans rien y connaitre.

Le soir a 22h40 il m'envoie des messages via skype (j'ai du l'accepter sur mon compte perso) pour que je mettes de suite les annonces sur le bon coin. Le lendemain je me prends une soufflante parce que je ne l'ai pas fait. Il ne me consacre pas de temps et je passe mon temps a lui courrir derrière pour savoir quoi repondre aux clients (delai de livraisons, conditions de la garantie).

Etant tres debrouillarde. je fais une vente toute seule le 3eme jour, et me charge des formalités toute seule. Je me defonce car il me repete sans cesse que c'est une periode d'essai et que je ne dois pas compter mes heures. Il me fait miroiter l'embauche mais plus la fin de semaine approche et plus je m'aperçois que je me suis formé seule (en 4 jours appelez moi TGV). Et je parierai même qu'il ne m'embauchera pas.

Que puis-je faire? A-t-il respecté ses engagements de tuteur de la structure d'accueil?

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **07/09/2017** à **20:47**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si vous disposez de preuves de ce que vous a demandé l'employeur car je pense que vous n'en avez pas mais vous pourriez référer à Pôle Emploi des conditions d'exécution des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel...

Par **Becchetti Elodie**, le **07/09/2017** à **20:56**

Des preuves j'en ai. Les échanges avec les clients par mail, tous les mails qu'il me transfère, les messages nocturnes sur Skype, le bon de commande avec le client, mes annonces sur le bon coin

Par **P.M.**, le **07/09/2017** à **21:21**

Cela ne constitue pas des preuves que l'employeur vous a demandé créer un compte à votre nom et de passer des annonces sur celui-ci, ce qui pourrait se retourner contre vous...
Les messages nocturnes ne vous obligent pas forcément à les consulter dans l'instant...
Et de toute façon, il faudrait savoir quel recours vous voudriez exercer alors qu'en plus vous anticipez ce qui pourrait se passer...

Par **Becchetti Elodie**, le **07/09/2017** à **22:20**

Pas de recours juste de la curiosité. Pour 1 semaine de travail!!! Y a des personnes qui osent un recours pour 1 SEMAINE?????
J'anticipe car j'ai vu 2 candidats aujourd'hui et que la période s'arrête demain. Mais peut-être me trompe-je...
Par contre je vais suivre votre conseil et en référer au conseiller Pôle Emploi
Merci
Cdlt

Par **P.M.**, le **07/09/2017** à **22:26**

J'étais curieux de savoir justement quel recours vous envisagiez après une semaine...

Par **Becchetti Elodie**, le **08/09/2017** à **13:12**

Denier jour de PMSMP.
Pas d'embauche en vue.
Propos du patron et tuteur : " la période d'essai est pas assez longue. Dans l'ensemble c'est très bien puisque tu as fait ta vente toute seule mais tu ne parles pas encore allemand couramment. Je vais essayer de gratter 1 mois de plus à Pôle Emploi...". A suivre

Par **P.M.**, le **08/09/2017** à **14:41**

Bonjour,
Ce n'est pas une période d'essai puisqu'il n'y a pas encore d'embauche elle n'aurait commencé qu'une fois le contrat de travail signé s'il en avait comporté une...

Par **Becchetti Elodie**, le **08/09/2017** à **15:23**

On est d'accord. J'ai l'impression que ce Mr n'a pas bien compris le principe de la PMSMP.

Par **Becchetti Elodie**, le **09/09/2017** à **10:21**

Maintenant je ne plaisante plus et j'ai besoin d'aide.

Le Vendredi matin j'ai suivi votre conseil, j'ai contacté le référent Pole Emploi (référent qui n'est pas ma conseillère habituelle) pour lui faire part de la situation. Il m'entend et me dit avoir, de toute façon, prévu d'appeler le patron pour faire le point, et aussi pour avoir les 2 sons de cloche. Normal.

A midi, le patron vient me voir pour me dire que le "mec" de Pole Emploi l'a appelé et il me raconte leur échange. Il me rapporte lui avoir dit que la période d'essai était trop courte pour être sûr, mais que dans l'ensemble il est très content de moi car j'ai fait une vente toute seule. La jme dis que le référent PE devrait se rendre compte de l'abus. Et la le patron m'annonce que le référent PE nous a donné rdv Lundi pour trouver une solution pour me garder plus longtemps en "formation". Je trouve ça bizarre mais bon...

En fin de journée (dernier jour de PMSMP) j'échange avec le patron. Normal. Il me dit "je t'ai laissée toute seule parce que je voulais voir si tu craquerais". Bref il me dit être satisfait de moi car j'ai tenu bon, car je lui ai fait une vente toute seule, et il me dit vouloir poursuivre avec moi car je conviens tout à fait au poste, mais qu'il voudrait prolonger la période d'essai. Il ne fait aucun doute qu'il prend la PMSMP pour une période d'essai gratuite. Je lui explique que l'offre d'emploi à laquelle j'ai postulée (publiée via Pole Emploi), proposait un CDD avec possibilité de CDI. Qu'un stage payé par Pole Emploi ne m'intéresse pas, et qu'il peut encore profiter de la période d'essai (la vraie) du CDD pour me tester. Il resté bloqué sur le fait qu'il veut "gratter" un mois de plus à PE.

Sans complexe...

J'attends donc le rdv de Lundi mais là où je suis inquiète c'est que le référent PE (aux dires du patron) a présenté le rdv, non pas comme un bilan tripartite mais comme une proposition de solution pour que je travaille chez lui au frais de PE.

Alors je fais des recherches sur le net et je découvre qu'il existe un truc, la POE (préparation opérationnelle à l'emploi) qui permettrait donc au patron de "gratter". Donc toujours pas d'embauche pour moi, et apparemment je ne pourrais pas refuser sous peine de radiation. Ce qui m'inquiète c'est que si j'accepte je continue à consommer mes droits sans aucune garantie d'embauche (vu le comportement du patron je ne peux absolument pas lui faire confiance).

Je précise que je suis vendeuse automobile confirmée (8 ans d'expérience), qualifiée pour le poste (vente autonome le 3ème jour). Peut-on vraiment me proposer une POE?

J'ai l'impression de m'être tiré une balle dans le pied en proposant la PMSMP à l'entretien d'embauche, à ce patron malhonnête. Ce que je voulais c'était un retour rapide à l'emploi, certaine de démontrer mes compétences et ma motivation lors de cette semaine.

Je suis désespérée car je risque de me retrouver dans la moise :

- soit j'accepte la POE (injustifié) et je "mange" tous mes droits PE sans garantie d'embauche
- soit je refuse et je suis radiée, et pas sûre de retrouver immédiatement un poste

Merci de votre aide

Une Elodie qui n'a pas dormi de la nuit

Par **P.M.**, le **09/09/2017** à **10:43**

Bonjour,

De toute façon, on ne peut pas revenir en arrière et même si vous vous étiez tirée une balle dans le pied, c'est fait, alors que vous n'avez cherché qu'à faciliter votre embauche...

Pour l'utilisation de vos droits à Pôle Emploi, à moins que vous ayez la possibilité de trouver un autre emploi, ce serait le cas de toute façon même si vous n'aviez pas rencontré cet employeur...

Pour la radiation, tant que vous n'aurez pas rencontré le référent Pôle Emploi, vous n'en savez rien et même pas d'ailleurs si c'est une Préparation Opérationnelle à l'Emploi qui vous sera proposée...

Il me semble que vous n'avez pas d'autre choix que de prendre en compte ce que décidera cet employeur en essayant de dormir sur vos deux oreilles mais que si ensuite vous étiez embauchée, une période d'essai serait superflue puisqu'il aurait eu le temps de tester vos compétences professionnelles...

C'est aussi l'inconvénient du système que de son côté un employeur essaie de l'utiliser pour que ça lui revienne le moins cher possible...